

**Réponse de l'espace Citoyens Engagés pour Palaiseau (CEPAL) aux questions adressées
par le Collectif Citoyen de Soutien aux Éboueurs du SIOM (CCSES)
aux candidats à l'élection municipale de Palaiseau des 15 et 22 mars 2020**

6 mars 2020

Chers membres du Collectif Citoyen de Soutien aux Éboueurs du SIOM,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour nous demander de nous prononcer sur différentes questions relatives aux causes et aux conséquences de la décision du Syndicat intercommunal des ordures ménagères (SIOM) d'attribuer le marché de collecte des ordures à la société SEPUR. Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos différentes questions.

1. Pensez-vous que les élus du SIOM et les Maires aient une responsabilité dans l'attribution du marché à la société SEPUR et que le sort fait aux salariés les concerne ?

La réponse à cette question ne fait pour nous aucun doute : si l'ensemble des élus siégeant au SIOM et les Maires des différentes communes représentées sont évidemment concernés, les principaux responsables du choix du prestataire actuel sont les membres de la commission d'appel d'offres du SIOM. Ce sont eux qui ont validé le cahier des charges préalable à l'offre, ce sont eux qui ont choisi l'entreprise sur la base de son offre et cela, selon toute vraisemblance, en privilégiant le seul critère financier. Ils sont à ce titre responsables de toutes les conséquences de ce choix désastreux et durable, qu'il s'agisse de la désorganisation de la collecte qui perdure, ou de la casse sociale qui a accompagné ce changement. Nous nous engageons au contraire, dans le cadre de notre projet pour Palaiseau, à « *réévaluer tous les marchés publics et tous les fournisseurs selon des critères financiers, sociétaux et environnementaux* » et à porter cette exigence à l'échelon intercommunal : nos élus veilleront de manière systématique, dans le cadre du SIOM comme ailleurs, à tenir pleinement compte de l'ensemble de ces critères pour prendre des décisions plus conformes aux intérêts des usagers et à la protection des salariés.

Les conseillers municipaux doivent bien sûr se sentir concernés au premier chef par la situation des salariés des services publics locaux dont bénéficie leur commune : nous constatons malheureusement que les élus du SIOM ne sont pas intervenus comme ils auraient dû le faire pour protéger les salariés maltraités par cette société, malgré les appels de ces derniers, la solidarité qui s'est exprimée dans la population, et l'action de votre Collectif. À Palaiseau, les élus de l'opposition – dont plusieurs sont membres de l'espace Citoyens engagés pour Palaiseau – ont également porté fortement cette préoccupation au sein du Conseil municipal, sans succès.

**2. Êtes-vous satisfait des conditions de travail et de rémunération des salariés chargés de la collecte ?
Sinon, comment comptez-vous intervenir ?**

Nous ne pouvons nous satisfaire de la situation résultant du changement introduit par l'attribution du marché de la collecte au prestataire actuel. Nous déplorons profondément la détérioration des conditions de travail et de rémunération de ces salariés, directement imputable au cahier des charges établi, aux critères de notation et au choix final du délégataire.

Nos élus délégués au SIOM seront particulièrement attentifs à l'évolution de la situation et envisageront dès que possible toutes les solutions pour dénoncer ce contrat et restaurer, à minima via une nouvelle procédure de délégation de service public et donc un nouveau cahier des charges, les garanties sur les conditions de travail et de rémunération des éboueurs, conformément à la vision que nous avons du respect des travailleurs, et plus particulièrement de ceux qui remplissent une mission de service public.

Au-delà des moyens d'action dont ils pourront disposer à court terme, nos élus porteront la volonté de retrouver les conditions d'une maîtrise publique des activités de collecte et traitement des ordures ménagères, garantissant à la fois la qualité de service due aux usagers, les conditions de travail et de rémunération due aux

salariés et la réponse aux enjeux environnementaux. Nous portons globalement la volonté de faire évoluer, chaque fois que cela est possible et pertinent, les services publics locaux vers une organisation en régie ou à travers des sociétés publiques : à défaut ou dans l'attente d'une évolution de cette nature, nos élus délégués au SIOM veilleront attentivement au renfort des conditions dans lesquelles cette gestion est déléguée et contrôlée.

3. Trouvez-vous normal qu'un prestataire auquel le SIOM a délégué la mission de service public de collecte des OM soit détenu par un fonds d'investissement dont l'objectif est de créer plus de valeur pour ses actionnaires ?

D'une manière générale, nous considérons que les fonds d'investissement privés sont porteurs d'une logique de rentabilité financière largement incompatible avec l'insertion territoriale, la dimension de service, le développement durable et la visibilité de long terme dans lesquelles doit s'inscrire tout prestataire sur une mission telle que la collecte des ordures ménagères. Cette logique est fondamentalement incompatible avec une activité qui repose sur des bénéficiaires tirés, in fine, de l'utilisation de l'argent public car ce sont bien les contribuables qui financent le service dont ils cherchent à tirer profit. Nous ne sommes pas rigoureusement hostiles à la compensation financière du risque supporté par les entreprises privées sur ce genre de contrat, mais nous sommes farouchement opposés à la stratégie d'enrichissement « à tout prix » appliquée par certaines d'entre-elles. Cette logique n'est pas davantage compatible avec la démarche de progrès social dans laquelle doit s'inscrire le traitement des personnels qui remplissent cette mission. À ce titre, la nature même de l'actionariat des prestataires candidats doit être étudiée attentivement par les élus attributaires.

4. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de la collecte des OM et du devenir des déchets recyclables ?

Cette préoccupation s'inscrit plus largement dans notre volonté de mettre en place une véritable démocratie locale, dont nous mettrons immédiatement en œuvre et formaliseront avant la fin de notre mandat par l'adoption d'une constitution municipale les principes de fonctionnement.

Dans ce cadre, nous proposerons notamment la création rapide d'un observatoire citoyen de la mise en œuvre des politiques municipales. Il veillera à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs permettant le suivi de ces politiques, et à la définition des modalités de compte rendu par les élu-es de leur action. Sur tous les sujets qu'ils porteront, les élu-es exposeront régulièrement et précisément leur bilan, y compris la manière dont ils ou elles ont tenu compte des nombreuses concertations que nous comptons mettre en place. Nous nous engageons notamment dans notre projet à « *définir[] en concertation avec les Palaisien·nes les orientations défendues par les élus communautaires et syndicaux de la Ville dans les instances intercommunales* », ainsi qu'à « *f[aire] en sorte que les assemblées communautaires et celles des syndicats soient retransmises et que les délibérations soient toutes rendues accessibles au public* ».

Nous prévoyons également de mettre en place différentes instances consultatives et observatoires citoyens pour travailler à long terme sur les sujets les plus importants engageant durablement les Palaisien·nes. À ce titre, nous veillerons à ce qu'une instance extra-municipale soit saisie du suivi de la mise en œuvre des missions de service public : celle-ci assurera donc notamment un contrôle des conditions de mise en place et de mise en œuvre des délégations de service public (DSP) et des concessions de service public sur tous les sujets, dont celui de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Nos élus porteront les mêmes revendications au niveau intercommunal.

La question du recyclage effectif des déchets recyclables, en lien avec les orientations que nous portons en matière de développement durable et d'économie circulaire, fera sans aucun doute l'objet dans ce cadre d'une attention particulière.

5. Pensez-vous que le traitement des déchets, en particulier les emballages et papiers, soit correctement assuré par l'entreprise désignée comme lieu d'exutoire ?

En ce qui concerne le suivi des prestataires de traitement des déchets, et tout particulièrement pour les emballages et papiers, nous déplorons l'insuffisance d'information publique sur la réalité et l'efficacité du service rendu à la collectivité : taux de valorisation par flux, traçabilité des déchets entrants et sortants, taux de refus de tri et devenir des déchets refusés, impact carbone de l'éloignement géographique de l'exutoire, etc. Aujourd'hui le dispositif n'offre aucune garantie que les déchets collectés dans notre territoire ne se retrouvent pas exportés en Asie.

Ce manque de transparence empêche également de mesurer la qualité du geste de tri des habitant-es et donc d'adapter la politique du syndicat pour l'améliorer. La responsabilité de ce manque de transparence incombe d'ailleurs davantage au donneur d'ordre, le SIOM, qu'aux prestataires, car c'est avant tout à lui de mettre en place, dès le cahier des charges, l'obligation d'information et de performance, et pendant toute la durée de la délégation de service public, de mettre en œuvre les outils de contrôle associés.

C'est également pour ces raisons que nous porterons au niveau intercommunal la nécessité de disposer d'instances démocratiques nouvelles sur le suivi de la mise en œuvre des missions de service public, des délégations et concessions de services publics.

6. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente et durable de la collecte des OM ? Selon vous, la collecte des OM devrait-elle relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?

Comme indiqué précédemment, cette question trouve à ce stade une réponse globale dans les orientations que nous portons au niveau communal et que nous souhaitons vivement voir étendues au niveau intercommunal : *« la Ville doit garantir la maîtrise publique de la gestion de différents services et biens communs, en assumant pleinement cette gestion sous la forme de régies ou sociétés publiques, ou en renforçant les conditions dans lesquelles elle délègue cette gestion. La municipalité doit étudier et mettre en œuvre dans chaque cas, sans parti pris, la forme la plus pertinente pour améliorer la qualité de service et faire baisser les prix de manière pérenne dans les meilleures conditions sociales et de gouvernance »*. C'est en regard de ces principes généraux et de l'impérieuse nécessité de répondre à l'urgence écologique que nous examinerons, lorsque nous disposerons de l'ensemble des éléments relatifs au fonctionnement et à la situation du SIOM, la question d'une éventuelle évolution.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces réponses, et vous invitons pour en savoir plus sur nos propositions en matière de service public comme de gestion des déchets à consulter [notre projet](#) (en particulier en pages 8, 17 et 20), ainsi que les chapitres correspondants dans les [600 mesures en ligne](#) qui le complètent. Ces mesures précisent notamment les propositions que nous portons en matière de renforcement de la politique de réduction et de recyclage des déchets :

- Allouer un budget dédié à la réduction des déchets à la source.
- Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets.
- Rendre obligatoire l'adjonction d'une clause environnementale sur les déchets dans les marchés publics.
- Adopter une orientation "zéro papier" en mairie.
- Adopter une orientation "zéro déchet" lors des événements de la ville.
- Mettre en place des composteurs dans les écoles.
- S'assurer d'un ramassage et d'une seconde vie pour les textiles dans la commune.
- Mettre en place des composteurs de quartier et/ou de pied d'immeubles.
- Sensibiliser les scolaires au tri des déchets.
- Sensibiliser les Palaisiens au compostage.
- Mettre en place de poubelles de tri dans l'espace public.
- Relancer un projet de recyclerie sur le Plateau porté par la CPS.

Espérant que ces éléments auront permis de clarifier la manière dont nous saurons répondre à vos préoccupations dans l'hypothèse où nous serions élus, et convaincus du caractère fructueux de nos futurs échanges sur ces sujets si cette hypothèse se réalise, nous nous tenons à votre disposition pour approfondir si vous le souhaitez ces points de discussion.

Bien cordialement,

L'espace des Citoyens engagés pour Palaiseau,
CEPAL